



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E77594

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2024

ÉDITÉ LE 17/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/05/2006

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 30/12/2022
107 900

Raison sociale : LOGEO CONFORT

COMBE DES MARTINS
16230 MAINE DE BOIXE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGOULEME 490 319 506

Siret : 490 319 506 00054

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 0057462

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 558355X1247000/001306397/89

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 558355X1247000/001306397/89

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2022

Téléphone : 05 45 20 68 79

Portable : 06 30 16 24 34

Site Internet : www.logeo-confort.fr

E-mail : a.dekkiche@logeoconfort.fr

Responsabilité légale :

DEKKICHE ABDELHAMID GÉRANT

Fax : 05 45 22 96 31

Effectif moyen : 27

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	07/07/2020
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/05/2022
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	07/07/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	17/05/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGOULEME
91 BOULEVARD DE BRETAGNE
16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.